L’arrogance de l’argent qui coûle à flot confère l’assurance que les projets de travaux dans les cours d’eau, imaginés par quelques uns emportent l’adhésion de tous! Au niveau national, c’est précisément le contraire dont-il s’agit: des travaux à la pertinence généralement plus que douteuse, sans études scientifiques robustes préalables et contraires à l’intérêt général.

Aux manettes, les Syndicats de rivières: des « machines » à dépenser des fonds publics réputés gratuits, sans gain environnemental significatif. Aucune analyse coût-avantage, des pseudo-études aux coûts dispendieux, des dossiers loi sur l’eau très édulcorés instruits avec beaucoup de complaisance par les DDT.

Le comble: ce sont les tiers et les particuliers qui sont contraints d’exercer des recours… d’intérêt général. Des démarches chronophages tout cela pour faire valoir leurs droits bafoués et espérer le retour au bon sens.

Consultez ici l’article complet sur La Nouvelle République.Fr